

20/5/2022

Sujet : Information sur le variole du singe / Monkeypox pour les professionnels de soins

Cher,

Tout d'abord, au nom du Risk Management Group, je tiens à vous remercier pour les efforts considérables déployés par le secteur de la santé ces dernières années dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Nous souhaitons vous informer d'une nouvelle alerte de cas de Monkeypox (MPX ou variole du singe) dans le monde et également en Belgique.

Le 7 mai, un premier cas de MPX a été identifié au Royaume-Uni, suite à un voyage au Nigeria. Cependant, de nouveaux cas ont été signalés les jours suivants, sans contexte de voyage et principalement chez des hommes ayant eu des relations sexuels avec des hommes (HSH). Des rapports ont rapidement été signalés dans d'autres pays, notamment au Portugal et en Espagne. Des cas de MPX ont également été identifiés en Belgique ces derniers jours. Au total, trois cas de variole du singe ont déjà été identifiés chez les HSH, et un certain nombre d'autres cas suspects font encore l'objet d'une enquête.

La variole du singe est une maladie virale rare, présente en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, qui ne se propage pas facilement dans la population. La transmission se fait par contact physique très étroit avec une personne contaminée ou un contact avec des vêtements ou du linge utilisés par une personne atteinte de la maladie. La transmission peut également se faire par contact avec des gouttelettes expirées par la personne infectée. La variole du singe peut être transmise par contact direct lors de relations sexuelles. Néanmoins, le risque pour la population générale est faible.

Après une période d'incubation pouvant aller de 5 à 21 jours, les personnes infectées par la variole du singe présentent généralement des symptômes légers au départ. Les premiers symptômes sont la fièvre, les maux de tête, les douleurs musculaires, les douleurs dorsales, le gonflement des ganglions lymphatiques et la fatigue. Une éruption cutanée peut apparaître, typiquement d'abord sur le visage et se propage ensuite au reste du corps. Cependant, dans les cas actuels, le tableau est atypique, et les lésions sont plus fréquentes. L'éruption change et passe par différents stades jusqu'à l'apparition d'une croûte. La plupart des personnes guérissent en quelques semaines. Exceptionnellement, ces symptômes peuvent être plus graves. A ce stade, les cas rapportés en Europe sont majoritairement bénins, et il n'y a pas de décès signalés.

L'évolution des cas en Belgique est suivie étroitement.

Dans une première communication des autorités sanitaires belges, il est conseillé aux citoyens présentant des symptômes de se rendre aux services d'urgence. Ceci est dû aux aspects liés au diagnostic et la disponibilité des échantillons. Les services d'urgence peuvent toujours contacter des centres spécialisés si nécessaire (voir la [liste](#) au bas de ce document). Cela signifie que, pour l'instant, les patients se présentant chez un généraliste avec une suspicion de monkeypox doivent être orientés vers un service d'urgence pour un diagnostic plus approfondi.

Nous tenons à vous rappeler qu'il s'agit d'une **maladie à déclaration obligatoire**. D'autant plus qu'elle a, pour l'instant, une présentation atypique, il est important que tous les cas puissent être suivis de près. Cela permet également une recherche rapide et efficace des contacts. Les coordonnées des administrations régionales de la santé se trouvent en bas de ce document, [ici](#).

Actuellement, il n'existe pas de définition de cas standardisés. Les mesures concernant les groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées sont encore en cours d'élaboration. Le European Centre for Disease Control (ECDC) rendra un avis en début de la semaine prochaine (semaine 21 du 23/5) sur la définition du cas, la définition des contacts et les éventuelles mesures à prendre. Sur la base de cet avis, le RAG émettra un avis pour la Belgique. Une communication aux professionnels de santé suivra dans la même semaine dès que cet avis sera disponible.

En attendant ces recommandations, les conseils suivants sont faits ;

- Contacts à haut risque (CHR)
 - o Les CHR sont les contacts familiaux et les partenaires sexuels des cas confirmés et les soignants qui sont entrés en contact avec des lésions cutanées sans protection approprié.
 - o Les CHR doivent surveiller leur état de santé pendant les 21 jours suivant l'exposition et consulter un service d'urgence si des lésions cutanées apparaissent.
 - o Les CHR doivent éviter tout contact avec d'autres personnes pendant 21 jours, surtout le contact sexuel.
- Cas probable
 - o Doivent être mis en isolement de contact direct et indirect en attendant le diagnostic, et surtout s'abstenir de tout contact sexuel jusqu'à ce que le diagnostic soit disponible.
- Cas confirmés
 - o Doivent se mettre en isolement de contact direct et indirect, et surtout s'abstenir de tout contact sexuel, pendant 21 jours ou jusqu'à la guérison complète des lésions cutanées.

Veillez noter qu'un avis a été demandé au Conseil supérieur de la santé sur la vaccination. Les éléments à prendre en compte sont la présentation avec des symptômes légers (pour l'instant), les effets secondaires connus du vaccin et la disponibilité du vaccin au niveau national et international.

Finalement, nous tenons à vous exprimer nos remerciements les plus sincères et les plus profonds pour votre engagement continu et votre attention envers la population.

Veillez agréer, l'expression de mes sentiments distingués.



Cecile van de Konijnenburg,
Au nom de Risk Management Group
Contact: rmgsec@health.fgov.be

Centres spécialisés en Belgique

<https://artsen.wanda.be/en/a-z-index/yellow-fever-vaccination-centres>

Coordonnées des inspections de la santé régionales concernant les maladies à déclaration obligatoire

Flandre

- <https://www.zorg-en-gezondheid.be/een-meldingsplichtige-infectieziekte-aangeven>
- <https://www.zorg-en-gezondheid.be/formulier-melding-van-infectieziekten>
- <https://www.zorg-en-gezondheid.be/contact-infectieziektebestrijding-en-vaccinatie>

Région de Bruxelles-Capitale

- <https://www.wiv-isp.be/matra/bru/>

Wallonie

- <https://sante.wallonie.be/?q=transfert-competences-sante/surveillance-declaration-maladies-infectieuses>
- <https://www.wiv-isp.be/matra/cf/connexion.aspx>

Deutschsprachige Gemeinschaft

- https://ostbelgienbildung.be/desktopdefault.aspx/tabid-2326/4558_read-52035/